

Un Choix d'Avocats

juin 25, 2011

Ce « Commentaire » ne s'occupe pas normalement de questions propres à son auteur, mais à la veille de son Appel qui doit s'entendre en Allemagne le 4 juillet, une contre-vérité circule qui a besoin d'être corrigée pour entre autres choses apaiser des inquiétudes sans fondement. La contre-vérité, c'est que pour me défendre contre l'accusation d'« incitation raciale » que me porte l'État allemand, je veux que le tribunal examine la vérité ou fausseté historique de ce qui s'est passé dans cet épisode le plus controversé de toute l'histoire récente de l'Allemagne.

De fait, dès le moment où j'ai su que l'on pourrait m'accuser en Allemagne d'avoir commis, par certains propos que j'avais tenus aux journalistes suédois en novembre de 2008, cette « incitation raciale », je me suis rendu compte aussi que si je tenais devant un tribunal allemand des propos pareils, je courrais le risque de me faire jeter séance tenante en prison. Tel est l'état actuel des lois allemandes et des tribunaux allemands. Or, je ne tiens pas spécialement à me faire orner de chaînes, si je peux l'éviter.

Alors dès le début de l'« affaire Williamson » j'ai suivi le conseil de me faire défendre en faisant valoir que ces propos ne visaient aucun auditoire allemand, et donc la loi en question ne s'appliquait pas à mon cas. Ceci est évident si l'on regarde la dernière minute de l'extrait du film de l'interview faite par les Suédois qui est devenu célèbre sur *YouTube*. De plus, tout de suite après que la caméra eut cessé de tourner, je les ai abordés directement pour leur demander très sérieusement d'être « discrets » dans l'usage qu'ils feraient de cette dernière partie de l'interview. S'ils venaient à témoigner en Allemagne ils devraient admettre tout cela. Dans la mesure où on ne peut pas les y forcer, ils refusent de se rendre en Allemagne.

Et pourquoi ai-je changé si souvent d'avocat ? À l'origine le Supérieur Général de la Fraternité St Pie X a confié ma défense à l'avocat de la Maison Généralice, Me Maximilian Krah, qui a choisi à son tour un membre du parti anticatholique – hélas – des « Verts » pour le remplacer, Me Lossmann. Celui-ci s'est acquitté de sa tâche consciencieusement mais peut-être sans trop d'enthousiasme. Grâce à des amis, j'ai repéré un avocat enthousiaste et habitué à gagner des cas si délicats, Me Nahrath, mais Me Lossmann n'a pas voulu collaborer avec lui. Dans le besoin pressant d'un bon avocat, j'ai donné mandat à Me Nahrath.

Mais dès que le Supérieur Général eut été renseigné par ses adjoints de la position politique de Me Nahrath, il m'a ordonné de trouver encore quelqu'un d'autre. Sans doute croyait-il de bonne foi que toute association publique avec un « extrémiste de droite » ferait du tort à la Fraternité. Il a approuvé l'avocat suivant, l'honorable Dr. Norbert Wingerter, catholique conservateur de l'Église officielle. Étant sous la fausse impression, je ne sais comment, que je voulais engager le tribunal dans la question de la vérité ou fausseté de ces événements controversés de l'histoire allemande, c'est le Dr. Wingerter qui serait à la source, sans s'en rendre compte, de la contre-vérité qui circule. Heureusement le Supérieur Général avait déjà approuvé un cinquième avocat qui comprenait bien comment je voulais me faire défendre.

Chers lecteurs, si vous pensez que dans cet Appel il y va de quelque façon que ce soit des intérêts de Dieu – pas tous ne le pensent – dites d'ici le 4 juillet une prière pour mon avocat actuel qui travaille dur sur le cas depuis plusieurs mois, mais qui risque d'avoir à affronter une pression forte de la part de puissants ennemis de la Foi, et de leurs serviteurs.

Kyrie Eleison.